

**Termes de référence pour le choix d'un expert Sénior international chargé de la mise en place d'un système d'information hospitalier : management de l'information et IT gouvernance**

---

|                                                                                                    |                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>Lieu :</b>                                                                                      | Tunis, TUNISIE                                               |
| <b>Dernier délai de soumission :</b>                                                               |                                                              |
| <b>Catégorie additionnelle</b>                                                                     | Gouvernance Démocratique                                     |
| <b>Type de Contrat :</b>                                                                           | Individuel Contract                                          |
| <b>Langues requises :</b>                                                                          | Français et Arabe                                            |
| <b>Date de début :</b><br>(Date à partir de laquelle les candidats sélectionnés devront commencer) | Aout2017                                                     |
| <b>Durée du Contrat Initial :</b>                                                                  | 30 jours de travail pour une période contractuelle de 2 mois |

**1. CONTEXTE :**

En Tunisie, dans le contexte qui prévaut après la révolution du 14 janvier 2011, la corruption constitue l'un des principaux défis de nature à miner les efforts de croissance et à mettre en péril l'aspiration du peuple tunisien à la démocratie et au développement. La corruption, largement répandue sous l'ancien régime risque de perdurer en s'adaptant au nouvel environnement politique et institutionnel si des textes juridiques appropriés ne sont pas élaborés, mis en œuvre et évalués régulièrement conformément aux normes internationales et aux bonnes pratiques.

Depuis lors, toutes les parties prenantes s'activent à appuyer la Tunisie dans sa démarche pour une meilleure efficacité de la lutte contre la corruption. Dans ce combat, le PNUD offre son appui aux acteurs nationaux et coordonne avec la communauté internationale afin d'instaurer un cadre juridique approprié à la lutte contre la corruption .

En consolidation des initiatives de l'Etat tunisien en matière de lutte contre la corruption sur les cinq dernières années, le PNUD entame, en partenariat avec la KOICA, un large programme de **« Renforcement de la gouvernance démocratique et de la redevabilité publique en Tunisie »** pour la période 2016-2019. Ce programme constitue un instrument national fort afin de renforcer les **« Îlots d'intégrité »** autour desquels des actions collectives et réformes sectorielles ciblées contre la corruption seront promues. L'assistance du PNUD Tunisie s'inscrit en droite ligne avec la stratégie nationale de lutte contre la corruption, avec une recherche de l'action de terrain rapide, efficace et visible pour le citoyen ainsi qu'une orientation vers l'action locale et sectorielle. Ce programme est aussi aligné au plan stratégique du PNUD

Le PNUD Tunisie s'est associé, ainsi, aux institutions engagées dans les réformes en cours (**santé, douanes, police, et municipalités**). Le choix du secteur de la santé était justifié par l'ampleur des enjeux sociaux, économiques et culturels de la corruption.

## 1. RÉSULTATS, LIVRABLES ATTENDUS, METHODOLOGIE :

---

À l'issue de cette mission, l'expert (e) devrait mettre en place un système d'information hospitalier : management de l'information et IT gouvernance

Les livrables attendus sont :

1. Une formalisation du circuit du médicament/ an sein des structures hospitalières (depuis le Dépôt jusqu'au Patient) et ce pour les dispensations via la pharmacie interne, externe ou urgences.
2. Un rapport d'évaluation de l'infrastructure existante et nécessaire (matériel, logiciel et ressources humaines) aux points d'enregistrement et de dispensation des médicaments dans les 3 hôpitaux (et cela en se réutilisant au maximum les éléments déjà disponibles auprès du Ministère de la santé ou du CIMS
3. En complément, de la procédure DJINM et les projets de son informatisation déjà en cours, identifier des axes de travail (ou failles) pour l'amélioration de la sécurisation du circuit du médicament et élaborer une liste de recommandations pour des solutions technologiques qui sont à la fois :
  - intégrées au SIH tunisien
  - permettent de remédier aux failles identifiées
  - adaptées au contexte médico économique tunisien
4. Un Rapport d'évaluation sur les processus organisationnels et techniques lors de la prise de rendez-vous dans le domaine des services délivrés aux citoyens
5. Une étude d'évaluation sur les capacités requises pour la mise en œuvre et le déploiement final des systèmes et le renforcement des capacités du personnel hospitalier sur la façon de l'utiliser.

Pour se faire, le /la consultant va :

- Organiser des entretiens à l'intention des acteurs chargés de la mise en Place un système d'information hospitalier : management de l'information et IT gouvernance
- Contribuer à l'organisation d'un atelier de présentation et validation des résultats de la mission
- Produire un rapport pour l'atelier incluant les commentaires et les observations formulés lors de l'atelier de concertation et de validation
- Coordonner avec le programme l' E -santé, le centre informatique du Ministère de la santé et le ministère de la Santé pour le développement et la mise en œuvre du modèle automatisé.
- ☐ Évaluer les capacités requises pour la mise en œuvre
- ☐ Établir des mécanismes de contrôle et d'audit pour le module et définir une solide structure de gouvernance informatique.

## 2. PLANNING PRÉVISIONNEL DE LA MISSION :

---

L'expert(e) est appelé à présenter dans son offre **un planning prévisionnel de la mission** ne dépassant pas **30 jours de travail sur une période de 2 mois.**

Le déroulement de la mission devrait poursuivre le chronogramme suivant :

| Produits attendus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Durée de réalisation | Validation                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------|
| 1. Une formalisation du circuit du médicament/ an sein des structures hospitalières (depuis le Dépôt jusqu'au Patient) et ce pour les dispensations via la pharmacie interne, externe ou urgences.<br>2. Un rapport d'évaluation de l'infrastructure existante et nécessaire (matériel, logiciel et ressources humaines) aux points d'enregistrement et de dispensation des médicaments dans les 3 hôpitaux (et cela en se réutilisant au maximum les éléments déjà disponibles auprès du Ministère de la santé ou du CIMS)<br>3. En complément, de la procédure DJINM et les projets de son informatisation déjà en cours, identifier des axes de travail (ou failles) pour l'amélioration de la sécurisation du circuit du médicament et élaborer une liste de recommandations pour des solutions technologiques qui sont à la fois : <ul style="list-style-type: none"> <li>• intégrées au SIH tunisien</li> <li>• permettent de remédier aux failles identifiées</li> <li>• adaptées au contexte médico économique tunisien</li> </ul> 4. Un Rapport d'évaluation sur les processus organisationnels et techniques lors de la prise de rendez-vous dans le domaine des services délivrés aux citoyens<br>5. Les tdrs pour l'acquisitions des solutions informatiques nécessaires pour la mise en place du système d'information | 25 jours             | 5 jours par le(a) CTP et le comité de suivi |
| Rapport d'évaluation des capacités en ressources humaines requises pour la mise en œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 3 jours              | 5 jours par le(a) CTP et le comité de suivi |
| Rapport de l'atelier de présentation des résultats de la mission                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2 jours              | 5 jours par le(a) CTP et le comité de suivi |

### 3. QUALIFICATIONS REQUISES :

L'expert devrait disposer des qualifications suivantes :

- Une maîtrise ou un master en informatique de gestion, en informatique ou un diplôme d'ingénieur en informatique ou toute autre discipline similaire ;
- Une expérience d'au moins 7 ans en conseil ou à toute mission rattachée à la mise en place d'un système d'informations ou toute autre spécialité similaire à ces domaines ;
- Expérience en matière de mise en place de systèmes d'information et/ou d'audit informatique et/ou projets similaires est un requis (au moins une expérience).
- Une expérience en matière de développement des solutions dans le secteur hospitalier est un atout

#### 4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée. L'attribution du contrat devrait être faite en fonction de l'évaluation des offres déterminée comme suit :

- Compatibilité / acceptabilité et
- Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de pondération des critères techniques et financiers spécifiques.
  - Poids des critères techniques : 70%
  - Poids des critères financiers : 30%

La notation technique sera accordée selon les critères suivants :

Seuls les dossiers ayant obtenu **un minimum de 70 points** seraient considérés pour l'évaluation financière.

Chaque expert senior est noté selon la grille ci-après :

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Points Max |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Diplôme Une maîtrise ou un master en informatique de gestion, en informatique ou un diplôme d'ingénieur en informatique ou toute autre discipline similaire ..... 5points<br>Diplôme d'ingénieur ou équivalent ..... 10 points                                                               | 10         |
| Expérience en matière de conseil en organisation la mise en place d'un système d'informations ou toute autre spécialité similaire à ces domaines :<br>Entre 7 ans et 10 ans .....10 points<br>Plus que 10 ans ..... 20 points                                                                | 20         |
| Références Expérience en matière de mise en place de systèmes d'information et/ou d'audit informatique et/ou projets similaires<br>Entre 1 et 2 expériences ..... 5 points<br>Entre 2 et 3 expériences .....10 points<br>Plus que 3 expériences .....20 points                               | 20         |
| Expérience en matière de développement des solutions dans le secteur hospitalier :<br>Entre 1 et 2 expériences ..... 10 points<br>Plus que 2 expériences .....20 points                                                                                                                      | 20         |
| Méthodologie et plan de travail :<br>- Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la tâche (10 points) ;<br>- La méthodologie proposée tient-elle compte du contexte du secteur de la santé (10 points)<br>- Le chronogramme proposé répond-il aux attentes de la mission (10 points) | 30         |

## 5. CONFIDENTIALITÉ

L'expert doit faire preuve de prudence et de discrétion pour éviter toute divulgation, publication ou dissémination des informations dont ils auront connaissance lors de l'exécution de sa mission.

Les contraventions à cette règle engageraient des poursuites contre le titulaire de l'infraction conformément à la législation en vigueur.

## 6. PIÈCES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé de :

### A- Une proposition technique

- Note explicative sur la compréhension des termes de références et les raisons de la candidature
- Brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée (max 2 pages) ;
- Le CV détaillé de l'expert incluant l'expérience acquise dans des projets similaires

### B- Une proposition financière

La proposition financière doit être libellée en USD(en TND pour les experts consultants tunisiens) . Afin de faciliter la comparaison des offres financières, il est recommandé aux candidats de fournir une ventilation de leur offre financière.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est-à-dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TDR et après validation de ces livrables par le comité de suivi.

Les honoraires de l'expert et son équipe seront payés comme suit :

| Paie ment                    | Montant | Livable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>ER</sup><br>Versement | 40%     | <ul style="list-style-type: none"><li>- Rapport d'évaluation contenant Une formalisation du circuit du médicament/ au sein des structures hospitalières (depuis le Dépôt jusqu'au Patient) et ce pour les dispensations via la pharmacie interne, externe ou urgences.</li><li>- Un rapport d'évaluation de l'infrastructure existante et nécessaire (matériel, logiciel et ressources humaines) aux points d'enregistrement et de dispensation des médicaments dans les 3 hôpitaux (et cela en se réutilisant au maximum les éléments déjà disponibles auprès du Ministère de la santé ou du CIMS.</li></ul> |

|                |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2ème versement | 40% | <p>- Rapport d'identification des axes de travail (ou failles) pour l'amélioration de la sécurisation du circuit du médicament et élaborer une liste de recommandations pour des solutions technologiques qui sont à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• intégrées au SIH tunisien</li> <li>• permettent de remédier aux failles identifiées</li> <li>• adaptées au contexte médico économique tunisien</li> </ul> <p>- Un Rapport d'évaluation sur les processus organisationnels et techniques lors de la prise de rendez-vous dans le domaine des services délivrés aux citoyens</p> <p>- Une étude d'évaluation sur les capacités requises pour la mise en œuvre et le déploiement final des systèmes et le renforcement des capacités du personnel hospitalier sur la façon de l'utiliser.</p> |
| 3ème versement | 20% | <p>- Une étude d'évaluation sur les capacités requises pour la mise en œuvre et le déploiement final des systèmes et le renforcement des capacités du personnel hospitalier sur la façon de l'utiliser.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

Il est à signaler que l'examen des livrables sera réalisé par un comité désigné à cet effet et validé par le CTP du projet, le délai d'examen et de validation est de 5 jours

## 7. DÉPÔT DES CANDIDATURES:

Les candidat(e)s intéressé(e)s voudront bien adresser leur dossier de candidature en indiquant la référence du poste :

**«NE PAS OUVRIR – PROJET**

**RENFORCEMENT DE LA REDEVABILITE PUBLIQUE EN TUNISIE : IC mise en place d'un système d'information hospitalier : management de l'information et IT gouvernance**

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard **le lundi 31 juillet 2017 à 15h00** au Bureau du PNUD à l'adresse suivante :

**L'attention de Monsieur le Représentant Résident du PNUD en Tunisie**  
**41 bis, impasse Louis Braille – Avenue Louis Braille – Cité El Khadhra – 1003 Tunis,**  
**Tunisie Tel : (216) 31 379 110 Fax : (216) 71 900 668**

Les offres peuvent être soumises par courrier électronique à l'adresse suivante [procurement.tn@undp.org](mailto:procurement.tn@undp.org) Les offres soumises par courrier électronique ne peuvent dépasser 2MB, doivent exemptes de virus, à défaut de quoi elles seront rejetées.

Les demandes de clarifications devront être envoyées à la même adresse électronique ([procurement.tn@undp.org](mailto:procurement.tn@undp.org)).

Seules les candidatures répondant aux critères susmentionnés seront prises en considération.  
 Les candidatures féminines sont vivement encouragées.